

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 AOÛT 2016

=====

L'an deux mille seize, le quatre Août à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du maire Monsieur Daniel Mathieu, sur la convocation qui leur a été adressée le 29 Juillet 2016.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Daniel MATHIEU, Marie-Claude SAVEY-GARET, Guy DOLEATTO, Annie NAVEL, Colette RAFFIER, GUILLAUME Frédéric, Dominique BESSON, Nathalie VARIGNIER, Jacques SAVEY –

Excusé : André VAUBOIN (1 pouvoir à Daniel Mathieu) -

Absent : Philippe JANODY

Nombre de votants en début de séance : 9 + 1 pouvoir

Mme Marie-Claude SAVEY-GARET a été nommée secrétaire de séance.

*Mr le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour en Questions diverses :
décharge municipale et informations sur la STEP d'Aranc.*

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2016

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 Juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

2) REPRISE DU BAIL DE LA FROMAGERIE :

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Joël Pelletier cesse son activité à la Fruitière d'Aranc le 31 Août 2016, et l'a cédé à la SARL La Laiterie Artisanale la Côtère située à Meximieux, dont le gérant est Mr Frédéric Bussy.

Un nouveau bail commercial doit donc être établi avec la SARL La Laiterie Artisanale la Côtère, pour la mise à disposition du local commercial.

Ce bail sera conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} septembre 2016 avec un loyer mensuel de 550 Euros.

La délibération autorisant le Maire conclure le bail commercial est approuvée à l'unanimité.

Le Maire informe qu'un vin d'honneur aura lieu le 31 Août à 18 heures à la salle polyvalente pour le départ de Mr Joël Pelletier et la prise de fonction de Mr Frédéric Bussy.

3) ONF : INTEGRATION DE PARCELLES AU REGIME FORESTIER :

Suite au boisement d'anciens parcours communaux et pour augmenter la surface productive de la forêt communale et faciliter sa gestion, la commune d'Aranc demande l'application du Régime Forestier pour un certain nombre de parcelles.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 21 JUILLET :

La commission s'est réunie pour statuer sur la réalisation des travaux de la toiture de la salle polyvalente et de la façade du bâtiment Besson.

La commission avait opté pour donner la priorité à la réfection de la façade.

Le Maire demande à chacun des conseillers municipaux de se prononcer.

Après vote, la réalisation des 2 projets est adoptée par le conseil municipal (6 voix pour les 2 projets et 3 voix pour un seul projet).

Les travaux de la toiture de la salle polyvalente et de la façade du bâtiment Besson seront réalisés.

Le devis de l'entreprise Eric NESME est retenu pour un montant 20 768 €. Guy Doléatto convoquera l'entreprise et la commission travaux pour s'assurer que les matériaux proposés soient bien aux normes pour un bâtiment accueillant du public.

5) QUESTIONS DIVERSES :

- Document Bienvenue à Aranc : Mr le Maire demande à la Commission Communication si elle a pu avancer sur la réalisation du document « Bienvenue à Aranc ». André Vauboin aurait finalisé le document. A suivre lors d'une prochaine réunion.
- Demande de stage étudiant (espaces verts) : Un habitant de la Commune de Corlier a fait une demande de stage pour son fils, collégien de la MFR de Péronnas, pour 2 semaines de stage dans les espaces verts. Le Conseil Municipal est d'accord sur le

principe, mais ce dernier n'ayant pas encore 14 ans lors du stage, renseignement sera pris auprès du Centre de Gestion pour savoir si la commune est autorisée à lui établir une convention.

- Décharge municipale : la chaîne et le cadenas fermant le portail de la décharge municipale ont disparu. Le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur son ouverture du samedi matin
Il est décidé qu'une note sera distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants pour les informer que la décharge sera ouverte 2 samedis matins par mois et fera l'objet de contrôles inopinés et qu'en cas d'incivilité des procès verbaux seront dressés, et la décharge sera fermée définitivement.

- Borey : l'ouverture des appels d'offres pour la construction de la STEP a eu lieu le 13 Juillet. 5 entreprises ont répondu. Après analyse des offres, 3 d'entre elles ont été retenues : VINCENT TP, BORDEL TP et BERTILLET TP.
Un complément d'information leur a été demandé.
Le Comité Syndical s'est réuni mardi 2 Août et a retenu l'entreprise BORDEL TP.

Prochain conseil municipal le 6 OCTOBRE 2016

SEANCE LEVEE A 22 H 30

Le Maire,

Daniel Mathieu